

CARTE PROFESSIONNELLE

D'ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS

2 **LES TRAVAUX PUBLICS** FÉDÉRATION NATIONALE **26**

D'ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS

ÉDITÉE LE 20/03/2026 - VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 2027
DÉLIVRÉE À CHAQUE ENTREPRISE ADHÉRENTE DE LA Fntp

www.fntp.fr

Le Président de la Fntp



Alain Grizard

NUMERO ADHERENT : 33488 SIREN : 443975826
FORME JURIDIQUE : SASU CODE APE : 4321A
APPARTENANCE SYNDICALE DE SPÉCIALITÉ :

PARCOURS RSE :
ENGAGEMENTS et LABELS :
Scanner le QR Code



SDEL INFI

22-24 BOULEVARD PESARO
9E ETAGE
92000 NANTERRE

IDENTITÉS PROFESSIONNELLES

Pour tout renseignement
01 44 13 31 07
cartepro@fntp.fr

Les Identités Professionnelles sont délivrées sur présentation d'un dossier fourni par le candidat comprenant notamment des attestations de travaux établis par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre compétents et indépendants de l'entreprise exécutive, en fonction de la Nomenclature des Travaux Publics.

activité coutumière activité probatoire

CERTIFICAT D'IDENTITE PROFESSIONNELLE

Groupe 6 - ELECTRICITE, TELECOMMUNICATION, VIDEOCOMMUNICATION

63 - Postes et installations électriques

- 6312 Postes jusqu'à 50 kV inclus.
- 632 Postes de distribution.
- 633 Alimentation BT et automatismes.

64 - Réseaux souterrains électriques

- 6412 En zone urbaine; Câbles HTA de 1 à 50kV exclus et raccordements.
- 6413 En zone urbaine; Câbles BT < 1KV et raccordements.

65 - Eclairage public

- 651 Travaux neufs avec raccordements.

67 - Télécommunication, vidéocommunication

- 6721 Réseaux d'accès sur supports fibres optiques ou à quartes métalliques; Souterrains en zone urbaine avec raccordements.
- 6722 Réseaux d'accès sous paires cuivre; Souterrains en zone urbaine avec raccordements.

CARTE PROFESSIONNELLE

2



26

D'ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS

ÉDITÉE LE 20/03/2026 - VALABLE JUSQU'AU 31 MARS 2027
DÉLIVRÉE À CHAQUE ENTREPRISE ADHÉRENTE DE LA FNTF

NUMERO ADHERENT : 33488

SIREN : 443975826

PARCOURS RSE :

FORME JURIDIQUE : SASU

CODE APE : 4321A

ENGAGEMENTS et LABELS :
Scanner le QR Code

APPARTENANCE SYNDICALE DE SPÉCIALITÉ :



activité coutumière activité probatoire